



Vigne

N°10
03/06/2025



Animateur filière

Mélanie DUVILLET
Chambre d'agriculture
des Pyrénées-Atlantiques
bsv.reseau.vigne@na.chambagri.fr

Directeur de publication

Bernard LAYRE
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Vigne
Edition Sud Aquitaine
N°10 du 03/06/25 »



Edition **Sud Aquitaine**
(Départements 40/64)

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- **Stade moyen : I23 Pleine floraison (BBCH65), pousse importante cette semaine.**

Données climatiques

- **Les écarts entre les minimales et maximales journalières se creusent cette semaine. Précipitations annoncées aujourd'hui et demain. Retour du soleil en fin de semaine.**

Mildiou

- **Risque très fort : nouvelles sorties de tâches sur tous les secteurs, nouvelles cominations épidémiques prévues. Restez très vigilants.**

Black rot

- **Risque fort : quelques nouvelles tâches, nouvelles contaminations prévues.**

Oïdium

- **Risque faible : pas de symptôme, vers une évolution du risque selon précipitations de ce début de semaine.**

Vers de la grappe

- **Très faibles captures.**

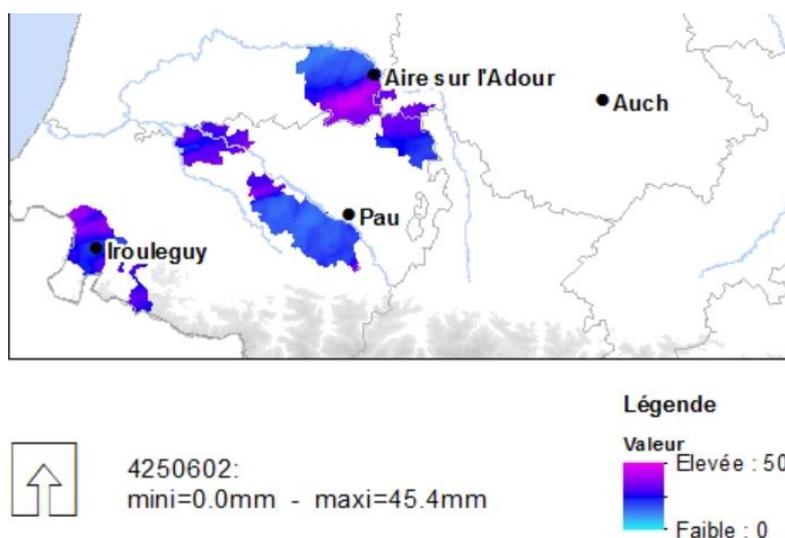
Cicadelle de la Flavescence Dorée

- **Dates des traitements publiées, voir en fin de bulletin.**

Données météorologiques de la semaine passée

Au cours de la semaine dernière (du 27 mai au 02 juin), les températures moyennes ont largement augmenté, avec une température moyenne hebdomadaire de 19.2°C contre 15.6°C la semaine précédente. La température la plus basse a été relevée à Arthez d'Armagnac (40) avec 6.1°C, la température la plus élevée a été enregistrée à Monein (64) avec 35 °C (contre seulement 23.4°C à Arthez d'Armagnac la semaine passée). La journée la plus chaude de la semaine a été vendredi avec une température moyenne de 24°C.

Les précipitations moyennes sur l'ensemble du Sud-Aquitaine s'élèvent à 20.7 mm en moyenne sur la semaine. Les pluies, sont principalement tombées entre dimanche et hier (lundi). Les précipitations les plus importantes ont été relevées à Bellocq (64) avec 31.2 mm, tandis qu'à Monein (64) sont enregistrés les cumuls les plus faibles, avec 16.1 mm. Un passage plus arrosé se démarque dans un axe allant d'Ouest en Est tout en remontant vers le nord (Béarn - Tursan), voir la carte si dessous.



Cumuls de pluie sur la période du 27 mai au 02 juin

Etat général du vignoble

• Stades phénologiques

La hausse des températures enregistrée la semaine passée a largement fait progresser la floraison sur tous les secteurs. Le stade phénologique moyen en Sud-Aquitaine est estimé à « I23 - Pleine floraison ». Elle reste encore parfois hétérogène.

		
Secteurs et/ou parcelles tardives I19- début de floraison (BBCH61)	Majorité des parcelles I23- Pleine floraison (BBCH65)	Secteurs et/ou parcelles précoces I25- Fin de floraison (BBCH69)

Maladies fongiques

• Mildiou

Modélisation (source IFV)

Bilan de la semaine passée (Période du 26/05 au 01/06) - Weenat

Au cours de la dernière semaine, la moyenne hebdomadaire des précipitations sur l'ensemble des vignobles est de 10.3 mm. Au total, les pluies atteignent en moyenne la semaine dernière sur le Béarn : 17.3 mm, l'Irouléguy : 11.7 mm, le Jurançonnais : 5.7 mm, le Madiranais : 3.3 mm, le Tursanais : 11.8 mm, l'Armagnacais : 9.4 mm.

Les simulations sont établies à partir de 3 hypothèses météorologiques dont les hauteurs moyennes de pluie (en mm) journalières sont réparties de la façon suivante :

Simulation en date du J = 02/06/2025 :

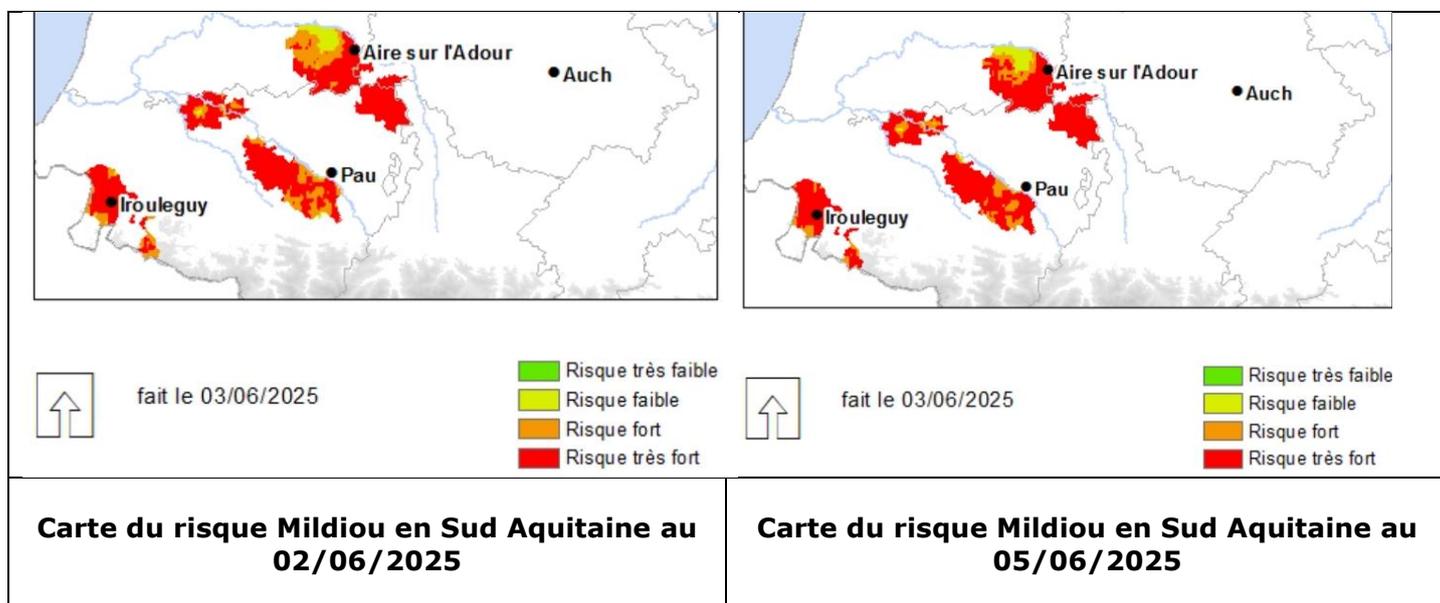
Hypothèse météorologique	J	J+1	J+2	J+3	Cumul de pluie (en mm)
H1	3.7	0.7	0.4	0.0	4.8
H2	14.8	2.4	2.2	0.2	19.7
H3	31.1	9.5	13.2	1.4	55.2

Les températures minimales vont se rafraichir en passant de 14 à 12°C en moyenne. Les maximales seront en hausse : de 18°C initialement, elles atteindront 25°C.

Les deux hypothèses météorologiques H1 et H3 n'ont que 10% de chance d'être dépassées et constituent une limite de l'incertitude de la prévision météorologique.

Situation de J-7 à J	Simulation de J à J+3
<p>D'après le modèle, malgré une période très chaude, les conditions environnementales (météorologie, stade phénologique de la vigne ...) sont restées très favorables au mildiou, cela s'est traduit par le maintien d'un risque potentiel majoritairement très fort. Le modèle signale également que les stocks d'oospores ont fortement progressé.</p> <p>La semaine dernière, de nouvelles contaminations ont été détectées sur les zones où des pluies ont été enregistrées. Le modèle a enregistré une hausse moyenne de la FTA de +5 points pour atteindre 10%.</p>	<p>Le risque potentiel restera très fort sur l'essentiel des vignobles pour la prévision météorologique la plus probable.</p> <p>Comme la semaine passée, les réserves d'oospores mures progresseront encore fortement.</p> <p>Le modèle annonce une nouvelle forte progression des contaminations épidémiques pour l'hypothèse la plus probable. La FTA gagnera +5.7 points. En cas de pluies orageuses ou soutenues, la hausse pourra être nettement plus élevée : +10 points pour le scénario H3.</p> <p>Attention : Pour rappel les hygrométries et les durées d'humectation ne sont pas prises en compte par le modèle Potentiel Système. Compte tenu des rosées persistantes matinales actuelles, il n'est pas exclu que pour des parcelles atteintes par le mildiou, il se produise une progression des foyers existants par des repiquages non détectés par le modèle.</p>

FTA : Fréquence Théorique d'Attaque



Observations terrain

Secteur Irroulégu : nouvelle sortie de tâches sur feuilles observées sur des parcelles de référence à des fréquences et intensités importantes. Observation de symptômes sur grappes sur parcelles de référence.

Secteur Tursan : nouvelles tâches observées sur parcelles de référence, jusqu'à 60 % de ceps touchés. Les fréquences et intensités d'organes touchés progressent de +5 % en moyenne cette semaine.

Secteur Jurançon : nouvelles tâches observées sur TNT jusqu'à 100 % des ceps touchés sur les TNT. Les intensités d'attaques sur feuilles sont variables, certaines présentent de nombreuses tâches. Sur les parcelles de référence nouvelles sorties de tâches à hauteur de 25 % des ceps.

Secteur Madiran : nouvelles sorties de tâches importantes sur feuilles et sur grappes sur des parcelles TNT.

Secteur Armagnac : nouvelles sorties de tâches sur feuilles sur TNT (10 % de ceps avec des symptômes sur feuilles).

Evaluation du risque :

Les conditions climatiques de la semaine passée ont maintenu le risque à son niveau le plus fort. Malgré un temps plus sec, l'humidité est restée élevée les matins. Le retour des pluies en ce début de semaine contribue au maintien d'un risque très fort sur la quasi-totalité du vignoble sud-aquitain (voir carte ci-dessus).

Le stade de floraison est en cours sur la majorité des parcelles du réseau, stade de forte sensibilité de la vigne.

Dans le cas de l'hypothèse la plus probable (J+ 3 à 19.7 mm) :



Risque très fort de contaminations

Consultez la fiche « [mildiou](#) » du Guide de l'Observateur

- **Black rot**

Modélisation (source IFV)

Simulation en date du J = 02/06/2025 :

Situation de J-7 à J	Simulation de J à J+3
D'après le modèle, Les conditions climatiques sont restées très favorables au black rot : le risque potentiel est à son niveau le plus élevé sur tout le territoire. Des contaminations épidémiques ont été détectées sur le Sud Aquitain : la FTA a augmenté de + 0.8 point pour atteindre 8.8%.	La situation restera quasiment inchangée pour ces prochains jours. Le risque potentiel restera à son niveau le plus fort quelle que soit l'hypothèse météorologique. Le modèle indique de nouvelles contaminations épidémiques pour la prévision météorologique la plus probable : la FTA progressera de +1.6 points.

FTA : Fréquence Théorique d'Attaque

Observations terrain

Nouvelles sorties à faible fréquences et intensités dans les secteurs du Madiranais et de l'Irouléguay.

Evaluation du risque :

Le risque reste encore hétérogène suivant les cumuls enregistrés au cours des semaines précédentes. Les vignobles du Tursan et du Jurançon affichent des niveaux de risque très fort. Alors qu'en Béarn, Madiran et Irouléguay le risque est à un niveau fort.

Dans le cas de l'hypothèse la plus probable (J+ 3 à 19.7 mm) :



Risque fort de nouvelles contaminations

Consultez la fiche « [black rot](#) » du Guide de l'Observateur



Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Les produits de biocontrôle sont listés dans la dernière note de l'IFV consultable en cliquant sur ce lien : [liste des produits de biocontrôle](#)

- **Oïdium**

Modélisation (source IFV)

Simulation en date du J = 02/06/2025 :

Situation de J-7 à J	Simulation de J à J+3
<p>Globalement, le modèle a évalué que le risque potentiel est resté faible à très faible sur le Sud Aquitain. Les pluies relevées la semaine dernière ont contribué à diminuer le risque potentiel fort sur les zones béarnaises. Sur le Tursanais, ces précipitations n'ont pas eu d'influence sur les quelques zones de risque potentiel fort.</p> <p>Le modèle a enregistré des contaminations épidémiques sur toutes les zones arrosées durant la semaine. La FTA moyenne a progressé de +0.8 point.</p>	<p>Le modèle indique que le risque potentiel est sur un seuil où il peut basculer sur un niveau fort ou rester faible. La situation de seuil va se révéler plus ou moins rapidement par une mosaïque de niveaux de risque faible et fort sur le Jurançonnais, le Béarn, le Madiranais.</p> <p>Le modèle ne prévoit toujours que de très faibles contaminations épidémiques. La FTA moyenne atteindra 0.15%.</p>

FTA : Fréquence Théorique d'Attaque

Evaluation du risque :

À la suite des précipitations de ce début de semaine, le niveau de risque n'a pas évolué. Suivant les hauteurs de pluies annoncées en cours de semaine le risque pourra augmenter ou bien baisser selon les secteurs.

Dans le cas de l'hypothèse la plus probable (J+ 3 à 19.7 mm) :



Risque faible

Ravageurs

• Vers de la grappe

Suivi des vols :

Très faibles captures Eudemis la semaine passée sur le réseau, un seul individu signalé dans les Landes. Aucun individu capturé sur les autres secteurs. Aucune capture de Cochylis n'a été également remontée.

Pas de ponte observée, ni de glomérule.

Restez vigilants. En pleine floraison, les observations de dégâts sur inflorescences (glomérules) permettent l'évaluation du risque.

• Cicadelle de la Flavescence Dorée

Traitements obligatoires

Avant toute intervention, pensez à soigner les épamprages et à arracher vos rejets de porte-greffe sans oublier aux bords des parcelles.

Les dates de traitements ont été publiées pour le Pyrénées Atlantiques (hors secteurs Jurançon dates à venir) :

Dates de traitements pour le département des Pyrénées-Atlantiques (hors secteur Jurançon)

1. Dates retenues dans le cas de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques hors Agriculture Biologique

Classement des communes	3 TRAITEMENTS	2 + 1/0 TRAITEMENTS (PIEGEAGE)	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS (PIEGEAGE)	1 TRAITEMENT
T 1 Larvicide	Du 2 juin au 8 juin		Du 2 juin au 15 juin		
T 2 Larvicide	À la fin de la rémanence du produit soit environ 14 jours généralement, du 16 au 22 juin		PAS DE T2		
T 3 Adulticide	A prévoir pour fin juillet. (Attendre confirmation du SRAL dans le BSV Vigne	Déclenchement possible pendant 4 semaines courant juillet-août suivant les résultats de piégeage d'adulte.	A prévoir pour fin juillet. (Attendre confirmation du SRAL dans le BSV Vigne	Déclenchement possible pendant 4 semaines courant juillet-août suivant les résultats de piégeage d'adulte.	PAS DE T3

Les viticulteurs seront informés collectivement des dates de troisième traitement adulticide obligatoire en juillet-août, (commune ou partie de commune à 3 TRAITEMENTS, 2 TRAITEMENTS) et individuellement en cas de dépassement du seuil dans les communes en piégeage (communes ou partie de communes à 2+1/0 TRAITEMENTS, 1+1/0 TRAITEMENT). par les GDON ou FDGDON.

Pour plus d'informations les dates des traitements pour chaque secteur sont disponibles [ici](#).

Traitements en période de floraison : consulter l'arrêté du 9 mai 2025 modifiant l'arrêté du 27 avril 2021 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur. L'arrêté est consultable en cliquant sur le lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051582401>.

Notes nationales Biodiversité

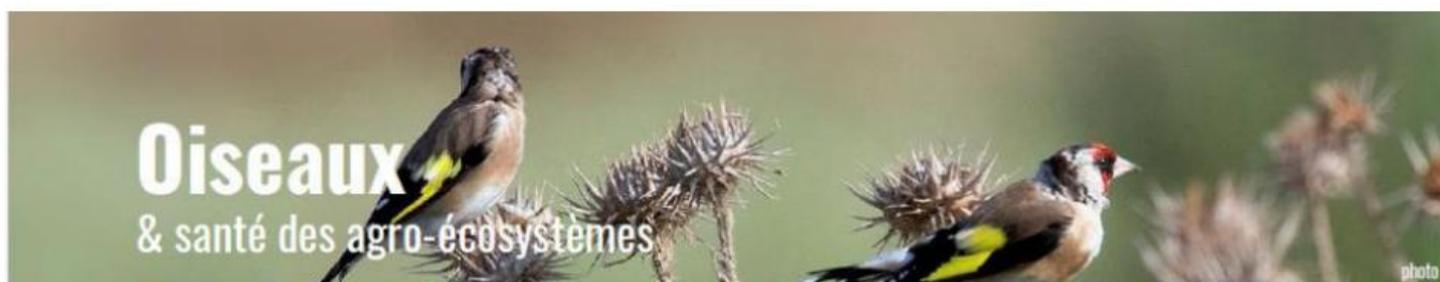
- **Abeilles sauvages**

Consultez cette note en cliquant sur l'image ci-dessous :



- **Oiseaux**

Consultez cette note en cliquant sur l'image ci-dessous :



- **Arrêté Abeilles : réglementation**

La vigne est considérée comme culture attractive pour les pollinisateurs. Ce changement entraîne donc des conditions d'applications des traitements particulières durant la période de floraison de la vigne. Pour plus de détails cliquez sur l'image suivante :

Arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques



Protection des insectes pollinisateurs :

Des dispositions réglementaires s'appliquent pour assurer la protection des insectes pollinisateurs. L'arrêté ministériel du 20 novembre 2021 prévoit une évaluation et une autorisation spécifiques pour l'utilisation de tous les produits phytopharmaceutiques en période de floraison. A ce titre, l'application d'un produit phytopharmaceutique autorisé sur une culture attractive en période de floraison ou sur une zone de butinage doit être réalisée dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3 heures qui suivent le coucher du soleil.

La vigne est considérée comme une culture attractive. Lors du traitement, aucun pollinisateur ne doit être présent (que la vigne soit en floraison ou non). De plus, si les adventices ou couverts végétaux sont en fleurs, ils doivent être détruits préalablement à la mise en œuvre du traitement. En période de floraison de la vigne seuls des produits bénéficiant de la mention « mention abeilles » ou ne comportant pas de mention interdisant son utilisation en période de floraison sont utilisables.

Par arrêté ministériel du 9 mai 2025, il est possible de déroger à cette disposition en l'absence de produit autorisé disponible : les produits phytopharmaceutiques n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation et d'une autorisation pour une utilisation sur une culture attractive en floraison peuvent alors être utilisés sur les vignes en floraison dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée.

Les produits sont à appliquer dans les deux heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les trois heures qui suivent le coucher du soleil, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 3 du même arrêté. Pour l'utilisation de produits portant la mention Spe8 : « Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes » il est nécessaire d'adapter les périodes d'intervention selon la date de floraison des parcelles considérées.

Prochain bulletin : le mercredi 11 juin

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Sud Aquitaine sont les suivantes : Altema Madiran, Cave de Crouseilles, Cave de Gan, Cave du Tursan, CDA40, CDA64, FDSEA 64, Fredon Nouvelle-Aquitaine, IFV, INRA, SCA Vignerons du Madiran, Syndicat des vins d'Irouleguy, Viticulteurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".